

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 4 avril 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-03-20 - TRANSPORTS (8.7) - MOBILITÉ : DÉTERMINATION DES JOURNÉES DE TRANSPORT GRATUIT À L'OCCASION DE MANIFESTATIONS

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis
<u>Secrétaire de séance :</u>	André MAGNIER
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents
<u>Nombre de votants :</u>	65 votants

Afin de faciliter la circulation et le stationnement, de favoriser les déplacements et de participer à la protection de l'environnement en encourageant la découverte des transports collectifs, la communauté de communes Terres Toulaises souhaite proposer des journées où les usagers du réseau MOVIA pourront être transportés gratuitement.

Compte tenu des manifestations en 2019 pour lesquelles la CC2T est partenaire, les périodes de gratuité proposées sont les suivantes :

- **Les 31 mai et 1^{er} juin 2019 pendant la semaine européenne du développement durable.** Cette année, la thématique « transition et lutte contre les inégalités » est à l'honneur. La mise en place de politiques publiques de mobilité, visant à garantir l'équité et la justice entre les individus et les territoires, est l'un des défis pour la collectivité. A l'occasion de la SEDD, la collectivité propose 2 jours de gratuité les vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin des transports en commun pour permettre au plus grand nombre de découvrir le réseau MOVIA. A noter que ces 2 jours de gratuité s'appliquent à l'occasion de la 15^{ème} édition du festival JDM qui se tient à Toul. La communication de la gratuité du réseau MOVIA sera annoncée dans le programme de la SEDD 2019 distribué aux habitants du territoire.
- **La semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2019.** L'objectif de l'événement est d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche écocitoyenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo... Une communication adaptée sera envisagée pour prévenir les habitants.

Le prix des abonnements tient compte de ces périodes de gratuité.

Pour les autres manifestations et animations, la CC2T pourra affréter des véhicules en-dehors des horaires habituels, mais le service sera payant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette période de gratuité du réseau MOVIA pour 2019,**
- **Autorise Monsieur le Président à la signature de toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX